

international représentation innovation sociale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 avril 2019

Frais d'inscription dans l'enseignement supérieur : écoles d'ingénieurs, étudiants internationaux ... La FAGE alerte sur une dérive dangereuse et inacceptable

Après les annonces du Premier ministre, Edouard Philippe, le 16 novembre 2018 concernant l'augmen tation des frais d'inscription pour les étudiants internationaux non européens, c'est aujourd'hui les frais d'inscriptions dans certaines écoles publiques d'ingénieurs qui ont subit ou sont en passe de subir des auqmentations drastiques.

En effet, depuis plusieurs mois maintenant, la question des frais d'inscription dans certaines écoles fait débat. Déià, en juin 2018 la FAGE s'opposait vivement à la hausse des frais d'inscription de l'école des Mines de Nancy, passant de 615 à 2 500 euros, finalement validée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ou encore de 4 autres écoles centrales (Lille, Lyon, Marseille, Nantes). Aujourd'hui, c'est à l'INP Grenoble que le risque grandit : la direction de l'établissement a évoqué lors de son conseil d'administration la volonté d'augmenter les frais d'inscription d'environ 400% en passant de 601 euros par an à 2500 euros.

Depuis plusieurs mois maintenant la FAGE alerte et s'oppose. Augmentation des frais d'inscription à l'école des Mines de Nancy, intégrée à l'Université de Lorraine, et dans 4 autres écoles centrales, augmentation des frais d'inscription pour les étudiants internationaux non européens : un changement de paradigme fort et dangereux sur le financement des établissements, remettant en cause la démocratisation effective de notre enseignement supérieur français.

Cette augmentation des frais d'inscription ne peut être la solution au manque de moyens alloués à l'enseignement supérieur et à la recherche en France. Le sous-financement des établissements ne doit pas être compensé par le porte-monnaie des étudiants. Ces augmentations ne sont que le reflet d'un système de financement à bout de souffle qu'il est urgent de revoir. En effet, ces hausses répétitives ne feront qu'accentuer les discriminations sociales, et cela quel que soit les politiques d'aides sociales mises en place.

A l'heure où l'accès à une qualification est le principal rempart face au chômage, massif chez les jeunes en France, et lorsque l'accès à l'enseignement supérieur doit aussi permettre l'émancipation de chacun, il est aujourd'hui urgent de faire des budgets de l'enseignement supérieur et de la recherche des budgets prioritaires de l'Etat, afin de garantir un service public de qualité et accessible à toutes et tous. La FAGE y sera plus que vigilante lors des débats sur le Projet de Loi Finance 2020.

Accepter l'augmentation souhaitée par ces écoles d'ingénieurs, irait à l'encontre des promesses d'Edouard Philippe devant l'Assemblée Nationale le 21 novembre 2018 assurant qu'aucune autre mesure de hausse des frais interviendrait dans l'enseignement supérieur. Afin de permettre un enseignement supérieur accessible à tous, la FAGE demande :

- Un moratoire sur les frais d'inscription ;
- Une réflexion globale sur le financement de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Français.

Contact Presse

Alexandra Gonzalez **Attachée Presse** 06 75 33 79 30 alexandra.gonzalez@fage.org